Les AAPPMA

CONTACTS

Henri HUMBERT

LABEAUMAZ

06 20 62 58 15

AAPPMA

Lyon/Val de Saône

O

septembre inclus

AAPPMA réciprocitaires

Mars 2025

(date à confirmer)

Pour pêcher une carte est obligatoire

En France, le droit de pêche appartient soit à l'État, soit à des propriétaires riverains et Elle comprend l'adhésion à une Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) et l'acquittement de la Cotisation Protection Milieux Aquatiques (CPMA) incluant la redevance Agence de l'Eau. Les cartes de pêche sont disponibles su Internet, service accessible 24h/24h et 7j/7j depuis chez vous : www.cartedepeche.fr Si vous n'avez pas la possibilité de vous procurer votre carte de pêche sur Internet, de



cartedepeche.

A vous de cho	v.cartedepeche.fr	cartedepeche.fr			
Où, quand, comment pêcher et à quel prix? Type de carte de pêche réciprocitaires	Conditions liées aux cartes de pêche	Les lieux de pêche	Les modes de pêche	Les prix des cartes de pêche sans vignette de réciprocité	L'accès à la réciprocité Club Halieutique / Entente Halieutique du Grand Ouest / Union Réciprocitaire du Nord Est
Interdépartementale	Avoir plus de 18 ans au 1er janvier de l'année en cours. Valable jusqu'au 31 décembre	lère et 2ème catégorie	Tous modes de pêche 1 canne en 1ère catégorie, jusqu'à 4 cannes en 2ème catégorie (voir tableau des plans d'eau, côté carte)	112 €	Vignette «Club» intégrée
Annuelle personne majeure				86 €	Possibilité d'ajouter une vignette «Club» à 40 € soit 86€ + 40€ = 126 €
Découverte femme	Avoir plus de 18 ans au 1er janvier de l'année en cours. Valable jusqu'au 31 décembre		1 canne	41 €	Gratuit : aucune vignette
Découverte	Avoir moins de 12 ans au 1er janvier de l'année en cours. Valable jusqu'au 31 décembre		1 canne	7€	Gratuit : aucune vignette
Mineure	Avoir de 12 à 18 ans au 1er janvier de l'année en cours Valable jusqu'au 31 décembre		Tous modes de pêche 1 canne en 1ère catégorie, jusqu'à 4 cannes en 2ème catégorie (voir tableau des plans d'eau, côté carte)	26 €	Gratuit : aucune vignette
Hebdomadaire	Validité 7 jours consécutifs entre le 1er janvier et le 31 décembre			36 €	Gratuit : aucune vignette
Journalière	Validité 1 journée dans la limite des heures légales de pêche			15 €	Uniquement sur le parcours de l'AAPPMA ayant vendu la carte

1ère catégorie : ensemble des rivières ou plans d'eau abritant principalement les truites et autres salmonidés. 2ème catégorie : ensemble des rivières ou plans d'eau abritant principalement les poissons blancs et les carnassiers (brochets, sandres, La pêche amateur ne peut s'exercer plus d'une demi-heure avant le lever du soleil, ni plus d'une demi-heure après son coucher.

MEYZIEU

VENISSIEUX

Modifications possibles en cours d'année, consulter www.peche69.fr

Règlementation particulière consulter la carte interactive GEOPECHE

DISTRIBUTEURS DES CARTES DE PÊCHE

Grand Large Pêche - 1 rue Jean Courjon - 04 78 31 55 89

Le Forum - 267 Bd Pinel - 04 78 01 71 03

Reins depuis le bancillon jusqu'à limite Loire, la Viderie, le Tabac Presse Magnin - 5 Rue Auguste Villy - 06 29 49 66 66 Denis LONGIN Amplepuis Février 2025 06 24 61 23 62 AMPLEPUIS à la Mairie d'Amplepui Mon Brico - 3 Route de Cublize - 04 74 05 16 20 Plan d'eau du Clos du Crêt (0.95 ha) Ampuis, Condrieu, Tupins e Un vendredi soir de février and, Félodière, Couzon, Reynard, Fongean, Aulin (total de 1 SNC Tabac Presse d'Ampuis - 38 Bd des allées - 04 74 56 18 53 Gilbert DAVID AMPUIS lieu et horaire à préciser km) Plan d'eau de l'île de la Chèvre 3ème dimanche de février Saône (PK 32 au PK 37), l'Azergues (6.3 km), le bief du Béal, Romain FROCIONE (Saône et Azergues) Fish & Furious - 296 allée Viadorée - 04 74 07 41 77 à 10h Plan d'eau des communaux, le lac du Colombier 07 49 20 91 06 ANSE Mise en réserve temporaire de l'Azergues du 10/02/2025 au Salle Lucien Blanchard contact@nicolas-peche.com O Eric CHABERT Bar Tabac les Dépôts - M. Laurent CAPEL -3ème dimanche de janvier Ardières et ses affluents, des sources au lieu-dit « Les dépôts » (6 **SAINT-DIDIER** Les Ardillats 06 75 40 85 31 Mairie des Ardillats km): Gots, Rochefort, Poye, Pluvier SUR-BEAUJEU 268 rue Les Dépôts - 04 27 49 95 98 Morgan DESPLACES Ardières en partie, le ruisseau des Samsons, St-Didier/Beaujeu Maison de la presse - Mr Perrier - 21 rue de la République BEAUJEU Beaujeu 06 66 15 40 43 04 74 69 21 20 - presse-papiers69430@orange.fr Le cloître à St Angèle Belleville-sur-Saône Saône, l'Ardières en partie, Fish & Furious - ZI Pré de la Cloche - 04 74 06 41 36 Reynold OVISTE BFI I FVII I F-06 70 70 98 95 le plan d'eau des Sablons, la Gravière, l'étang de la gare à St Jean SUR-SAÔNE AAPPMA Belleville-sur-Saône - www.cartedepeche.fr O d'Ardières (à coté de Netto) Franck OGEARD BESSENAY AAPPMA Bessenay - www.cartedepeche.fr 3ème vendredi de janvier 06 98 70 92 07 20h à Bessenay de Chevinay), le Conan, le Cosne, le Dorieux, le Soupat aappmabessenay@gmail.com Restaurant Christian COMMARMOND - La Giraudière - 04 74 70 85 02 COURZIEU AMBERIEUX Hôtel restaurant des Pierres Dorées - 04 74 67 06 76 Azergues (6 km), le Semannet, le Bief du Béal AAPPMA Chazay d'Azergues - www.cartedepeche.fr Plans d'eau de Les Chères, Marcilly et Civrieux d'Azergues CHAZAY-D'AZERGUES Chazay Marcilly Civrieu Alain LAGARDE Vendredi 28 février 2025 Le Bistrot des Amis - 16 grande rue - 06 07 56 75 75 lan d'eau d'Ambérieux : achat d'un timbre spécifique pour pêche d'Azergues et les Chères Salle de la Gare 06 84 39 40 22 plan d'eau touristique Mayoud SA 109 Route Départementale 306 (RN6) La Chicotière - 04 78 47 31 33 DOMMARTIN à Marcilly-d'Azergues O Mise en réserve temporaire de l'Azergues du 10/02/2025 au LIMONEST Décathlon - Porte de Lyon - Chemin des Tuileries - 04 78 66 31 00 07/03/2025 inclus MARCILLY Bistrot Tétard - Place des Tilleuls (fermeture les lundis) - 04 78 43 69 90 rambouze (7 km), le Biot (1,5 km). Les ruisseaux des Buissons (1, DESPINASSE André Le dernier vendredi de janvier km), de Sanlaville (2,5 km), du Mayenson (2 km), des Portes et du COURS-LA-VILLE Tabac Presse Les Frangines - 46 place de l'Eglise Cours-La-Ville - 04 74 64 76 89 Cours-la-Ville 06 95 64 58 58 15h au sous-sol de la Mairie d Cours-la-Ville Les plans d'eau du Colombier et du barrage du Berthier Cvril SARRASIN Tabac Bazar Pêche Loto GIROUD Jocelyne Dernier week-end de février o Reins (8 km), la Drioule (10 km) CUBLIZE 06 69 52 41 34 La Chapelle de Mardore premier week-end de mars 15 rue de l'Hôtel de Ville - 09 71 51 17 18 Le Garon (31.1 km de la source à l'embouchure du Mornantet) BRIGNAIS AAPPMA du Garon - www.cartedepeche.fr et ses affluents : le Merdanson, le Furon, l'Artilla, le Rontalon, le Vallée du Garon et barrae Bernard MERMET Vendredi 31 janvier 2025 à 19h de Thurins 06 68 05 61 05 à Brignais Villa de la Giraudi Le Barrage de Thurins (1,5 ha) avec cotisation supplémentain aappmagaron69500@gmail.com oour la carte journalière et la carte annuelle, fermeture de l'accè WILD Carp Fishing - 1969 Route départementale 386 - 09 82 31 19 03 MONTAGNY **(7)** @ le vendredi. Rhône (lot D4), du viaduc de la Méditerranée à l'Île Barlet (7.5 GIVORS AAPPMA Givors - www.cartedepeche.fr Thierry CREPET 3ème vendredi de février km), et la lône du Prin à Loire/Rhône, le Bassenon, le Malleval, le Givors 06 18 99 87 42 Mézerin, le Mornantet, le Gier (total de 37 km) MORNANT Office Tourisme Balcons du Lyonnais - 12 Rue du pilat - 04 78 19 91 65 Proxi SNC Mauriaud - Le Bourg - 04 74 03 58 31 SAINT-IGNY-DE-VERS Eric LAVENIR Dernier dimanche de janvier à Ouvert du mardi au samedi 8h30-12h30/15h30-19h30. Dimanche 8h30-12h30 Haut Sornin Sornins, le Mussy et affluents (60 km) 10h Salle de réunion en face de 06 33 07 99 18 Les plans d'eau de la Vendenesse et d'Azole St Igny de Vers et Propière Proxi SNC Mauriaud dis - Les Hauts de Borne - 04 74 03 63 44 la salle des fêtes assorninsreunis@orange.fr PROPIERES «Haute Azergues» Les parcours de l'AAPPMA de Haute Azergues vous offre 60 km Grégory COMPAGNON veisolles Lafont hamelet (limite avale) et Saint-Nizier d'Azergues (limite amont o LAMURE-SUR-Janvier 2025 06 81 63 29 59 AAPPMA Haute-Azergues - <u>www.cartedepeche.fr</u> ďAvray) 🗭 l'Ergues ou Claveisolles (limite amont de l'Aze) AZERGUES Avec une riche population piscicole, la haute Azergues et ses https://truitesazergues ffluents font partie des plus beaux parcours du Haut Beaujolai wixsite.com/azergue François TETE 2ème mardi de février à 20h3 La Mauvaise (voir panneaux limites amont et aval), Juliénas 06 88 46 88 17 Salle Véron AAPPMA Julienas - <u>www.cartedepeche.fr</u> Le Cotovon (en totalité), Le Merdenson (en totalité) JARNIOUX Bar Tabac Presse LE DELPH' - 729 rue de l'ombre - 09 80 62 84 79 Hervé BRAILLON 06 26 16 63 64 Morgon, Merloup, Ombre (42 km) LACENAS Café de la place chez TAS - 82 place François Denoyer - 06 67 75 59 81 Liergues Salle communale ancienne hbraillon1@gmail.cor Mairie LIERGUES Tabac Presse - 8 rue Marie Cartillier - 04 74 65 17 76 Jacky EXBRAYAT 2ème vendredi de janvier Rolland, Sifflet, Morin (18 km) LOIRE-SUR-RHÔNE Loire-sur-Rhône 06 85 73 07 07 AAPPMA Loire-sur-Rhône - <u>www.cartedepeche.fr</u> à Loire-sur-Rhône jacky.7@orange.fr Lozanne-L'Arbresle L'Azergues, la Turdine, la Brévenne, BULLY AAPPMA Lozanne L'Arbresle - www.cartedepeche.fr Alain ROSIER Samedi 1 Février 2025 10h le Buvet et le Vavre (36 km) 06 61 41 21 83 salle D Lachenal Mise en réserve temporaire de l'Azergues du 10/02/2025 au L'ARBRESLE Ferrière Fleurs - 27 route de Saint Bel - 04 74 01 05 74 à Lozanne blog4ever.com L'Azergues et ses affluents du Pont de Dorieux limite aval jusqu'à la Guy JACOB Moyenne Azergues (Bois Samedi 22 février 2025 à 15h CHÂTILLON 06 01 74 15 30 La Boutique de Châtillon (CHAIX) - 25 place de la mairie - 04 78 43 91 43 confluence du ruisseau de la Grenouillère à Chamelet (25 km) d'Oingt, Chatillon, Chessy ncienne église du Bois d'Oing D'AZERGUES Etangs du Nizy OUROUX Pascal DUBUIS La Vauxonne des sources jusqu'à la passerelle de Charron à St Roland LACROIX 17 janvier 2025 à 19h Le Perréon 06 10 85 69 41 LE PERRÉON AAPPMA Le Perréon - Café du commerce - 04 74 03 49 08 - <u>www.cartedepec</u> La Gaule de la Vauxonr Café du commerce Le Perré Tabac Presse Loto Franck PERRODON -1er dimanche de Février Serge JOUBERT 1 place de l'église, rue P.Morel - 04 74-05-64-81 Salle des réunions impasse PONTCHARRA Pontcharra-sur-Turdine 04 74 05 73 92 SUR-TURDINE Janin Magnificat Pontcharra s La Gaule Turdinoise marinette.sergejoubert@orange.fi AAPPMA Pontcharra-sur-Turdine - www.cartedepeche.fr Turdine Poule-les-Écharmeaux POULE-LES-06 84 36 09 18 3ème dimanche de janvier AAPPMA Poule-les-Écharmeaux - www.cartedepeche.fr La Truite Poulonne ÉCHARMEAUX Julien BRONDEL Nizerand (12 km) AAPPMA de Rivolet Denicé - www.cartedepeche.fr Limite amont : lieu dit"le Jacquemard" à Rivolet Rivolet-Denicé 07 86 14 90 32 er vendredi de février à Denicé Tabac Presse Loto TAIEB - 26 place des acacias - 04 74 03 76 91 aint-Clément sur Valsonr Soanan et affluents (des ponts Tarrets à l'étang St-Appolinaire) SAINT-CLEMENT AAPPMA Saint-Clément-Sur-Valsonne - www.cartedepeche.fr Bouillon, Margand, Rave et l'étang de St Clément SUR-VALSONNE <u>uillaume.duperray@gmail</u> Sainte-Foy-l'Argentière 2ème vendredi de janvier à 19 Cours d'eau : Thoranche amont sur 6 km, Brévenne amont sur 15 es amis de la haute Bréve Sainte-Foy-l'Argentière Christian BERGER km et ses affluents : Orgeolle, Lafay et Rossand. Plans d'eau : l'Argentière (69610 Aveize), Varagnat (69610 Meys) et http://www.aappma-hai SAINTE-FOY-Bar du centre - 5 place du centre - 04 74 26 16 42 04 74 26 20 68 Forum des associations de L'ARGENTIERE ainte-Foy-l'Argentière le 2èm le Nover (69610 Haute Rivoire) O samedi de septembre Saint-Georges-Janvier Jean-Pierre SUSSETTO Saône du PK44 au PK51 SAINT-GEORGES-Pôle Associatif de Tabac Presse Loto Catherin - 145 avenue Charles de gaulle - 04 74 67 76 67 Rivière la Vauxonne, du pont des Charons au pont d'Arcole St-Georges-de-Reneins Salle le Chevalier DE-RENEINS Amicale des pêcheurs à la setto.jean-pierre@orange.f plan d'eau de Boistray (14ha) lignes et des environ André RENAUD AAPPMA St Julien - www.cartedepeche.fr Saint-Julien 3ème dimanche de janvie BLACERET Marverand (10 km) 06 98 99 93 25 La truite du Marverand Salle des fêtes de Saint-Julie Bar de l'Escapade - 27 C rue de la Tuilerie - 06 16 24 30 65 2ème vendredi de février Petite salle Pascual 21 av du Dauphiné 69360 Sérezin du Rhône. Bertrand EMERY Saint-Symphorien-d'Ozon Salle Cosette Orangerie Point GPS 45°37'45.0"N 4°49'28.4"E Les pêcheurs à la ligne de à St Symphorien-d'Ozon Ozon (20 km), Luyne, Inverse (sur une partie du parcours) SEREZIN-DU-RHÔNE 06 15 50 53 17 Le samedi matin 10h00/12h00 Information panneaux lumineux Sérezin du Rhône/Saint symphorien d'ozon Parking de la Poste SAINT-MARTIN-EN-Office de Tourisme des Monts du Lyonnais - Place de l'église - 04 78 48 64 32 Jean-Marc POMEON 4ème vendredi de janvier sur-Coise Coise et ses affluents Salle du Millenaire 09 81 18 51 24 Plan d'eau d'Hurongues SNC Magaud - Brasserie des Terreaux - 09 64 15 17 72 SAINT-SYMPHORIEN-Saint-Symphorien-sur-Cois O pomeon.marie@bbox.fr SUR-COISE AAPPMA Saint Symphorien sur Coise - www.cartedepeche.fr 3ème vendredi de janvier Le bar à K - 4 place centrale - 04 74 89 63 90 Reins (11 km), Ronçon (6 km), Varanda (2,5 km) Fournouze (2,5 Bernard SOUVRAS

AAPPMA non-réciprocitaires

PARCOURS DE PÊCHE

Saône (env. 34,4 km) limite amont : PK32, Rhône (env. 50 km),

Canal de Jonage (17 km) et plan d'eau du Grand-Large, canal de

Miribel, plans d'eau du parc de Miribel Jonage, du Parc de la tête

Le plan d'eau de Chamalan (1,9 ha)





46 Avenue Lanessan 69410 Champagne au Mont d'Or 2 Rue du Vallon d'Or 69370 Saint-Didier au Mont d'Or Email: 07351@creditmutuel.fr

Téléphone: 04 37 70 39 06

Fédération Départementale du Rhône et de la Métropole de Lyon pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

1 allée du Levant - 69890 La Tour de Salvagny 0472180180-federation@peche69.fr

www.peche69.fr

Participez à un stage de pêche!

Sur les réseaux sociaux

Suivez-nous!





D





Ateliers Pêche Nature ou école de pêche des AAPPMA

Les Ateliers Pêche Nature (APN) ou les écoles de pêche, organisés par les AAPPMA, sont animés par des pêcheurs bénévoles passionnés parfois accompagnés de guides de pêche professionnels. Îls ont pour mission de faire découvrir la pêche et d'assurer l'initiation au echniques de pêche en direction des différents publics. Ainsi le pêcheur novice pourra pratiquer la pêche, en adoptant un comportement responsable et autonome, vis-à-vis de la nature et des autres usagers.

- APN de l'Yzeron et ses affluents : Pêche à la truite, à la ligne flottante en étang. Jeunes de 8 à 15 ans. Contact: M. Robin ROLAND, Grézieu la Varenne Tél. 06 23 46 71 78/04 78 57 37 16.

- APN de Chazay-Marcilly-Civrieux d'Azergues, Les Chères et Lozanne-L 'Arbresle : Tous types de pêche Enfants + de 10 ans, tout public De mars 2025 à début juin 2025, cours théoriques les mardis soir de 18h30 à 20h et cours pratiques les samedis matin de 8h15 à 11h30. Maison des Associations, avenue de la République 69380 Chazay d'Azergues. Contact: M. Laurent HOSSELET Tél. 06 67 14 91 81 famille.hosselet@orange.fr ou lagardealain@wanadoo.fr

- École de Pêche de Saint-Symphorien sur Coise : Pêche au coup et toc de la truite. Théorie en salle. Contact: M. Jean-Claude LAPIERRE 06 52 94 01 46 l-n.lapierre@club-internet.fr

Contact: M. David MOZET 06 44 39 61 37 performanseguidepeche@gmail.com

APN Saône et Azergues : Tous types de pêche. Jeunes de 11 à 16 ans.

séances thématiques pratiques réparties entre mi-mars et fin juin le mercredi après-midi de 13H30 à 17H (date et lieu à définir).



Ateliers Pêche Nature de la Fédération

Envie de découvrir la pêche? Les Ateliers Pêche Nature Fédéraux (APNF) sont faits pour vous! Ces ateliers, animés par des animateu diplômés BPJEPS "pêche de loisir", salariés de la Fédération, proposent des initiations ludiques et pédagogiques à la pêche. Au programme : apprentissage des techniques de base, découverte de la faune et de la flore aquatique, et sensibilisation à la protection d Nos stages de pêche sont adaptés à tous les niveaux : que vous soyez un jeune de 10 à 14 ans souhaitant découvrir les joies de la pêche, un adulte désireux de se perfectionner ou une famille cherchant une activité de plein air à partager, nous avons la formule qu'il vous faut

 APNF jeunes du mercredi : Module de 4 mercredis après-midi sur le territoire d'une même AAPPMA.

- APNF jeunes des vacances : Stage de pêche pendant les vacances scolaires sur de nombreux sites du département (1/2 journée et journée)

 Camp pêche jeunes : Stage de pêche de 3 jours et 2 nuits de pêche au lac des Sapins (Cublize).

Stage de pêche à la 1/2 journée sur différentes techniques : carnassiers, mouche, truites et coup. <u>Informations et inscriptions</u>

www.peche69.fr





Junior Fishing Tour (Jeunes) Le Junior Fishing Tour (JFT), c'est un nouvel espace de rencontre et de confrontation pour les jeunes pêcheurs et pêcheuses !

www.peche69.fr

Informations et incriptions

Ces circuits sont ouverts à tous les jeunes pêcheurs et pêcheuses de moins de 18 ans, et cela, quel que soit le niveau de pratique ! ll existe deux catégories d'ages : les Juniors (- de 14 ans pour le JFT Coup et 10/13 ans pour le JFT Leurres) et les Espoirs (14/17 ans pour les deux circuits). Des manches départementales jusqu'à la finale nationale... devenez champion(ne)s de France!

Challenges Fédéraux (Adultes)

Passion, partage et compétition! Rejoignez notre communauté de pêcheurs et participez à nos circuits de compétition. Ces événement: sont l'occasion de partager votre passion avec d'autres amateurs, de découvrir de nouveaux spots de pêche. Et qui sait, vous repartirez peut-être avec le titre de champion départemental! Chaque épreuve est l'occasion de remporter des récompenses, et à l'issue de la saison, les premiers du classement de chaque challenge eront récompensés par la Fédération de Pêche





FLEUVE RHÔNE Canal de Jonage: • 200 mètres en amont et 200 mètres en aval du barrage de garde • 200 mètres en amont et 200 mètres en aval du barrage-usine de

• 120 mètres de long sur 30 mètres de large en amont du déversoir d'Herbens. L'accès, la circulation ou le stationnement des personnes est également interdit dans la plaine à l'aval du déversoir d'Herbens dans une zone de 180 mètres de large et 370 mètres de Canal de Miribel • Réserve du barrage de Jons : depuis (limite amont) le pied du

barrage jusqu'à (limite aval) 200 mètres à compter de l'aval du pied du barrage. La pêche est également interdite dans le périmètre de protection immédiate de la zone de captage d'eau potable de Crépieux Charmy (lot C5) : rive gauche du canal de Miribel, dans le vieux Rhône, sur les rives droite et gauche du Vieux Rhône, ainsi que sur les 2 rives du canal latéral de l'autoroute A42. Seuil de Saint-Clair (Feyssine): • 100 mètres en amont et 100 mètres en aval de la chute

Réserve du port E. Herriot : • depuis la limite Nord du port (PK 1,500) jusqu'à la pointe sud comprise entre l'île de l'Archevêque (PK 3,500) moitié rive gauche

· ensemble des darses du port (communes de Lyon et de Saint-Fons) lot de Pêche D1. Réserve des ouvrages de Pierre-Bénite : 1/ réserve de l'ensemble usine-écluse :

navigation à partir de l'extrémité amont des estacades de l'écluse, • 1250 m depuis l'ensemble usine-écluse jusqu'au parement aval de l'exutoire de l'égout. 2/ réserve du barrage (Rhône court circuité) : en amont sur une longueur de 300 mètres depuis le barrage jusqu'à l'aval du pont de l'autoroute A7.

• en aval sur 800 mètres du barrage. Réserve des ouvrages de Vaugris : • en amont, depuis le PK 33,500 jusqu'aux ouvrages de Vaugris

(usine, barrage-écluse) sur la moitié rive droite du fleuve, • en aval depuis les ouvrages de Vaugris jusqu'au PK 34,500 sur la moitié rive droite du fleuve, excepté le plan d'eau situé entre la rive droite du fleuve et la digue prolongeant le mur en aval du barrage sur une longueur de 500 mètres. • l'accès à la digue (merlon darse) est interdit à l'exercice de la pêche.

couvert (Parc de la Tête d'Or). - Ratier : propriété Courbière. - Yzeron : des Adrets à la Cascade Yzeron et en amont du plan d'eau du Ronzey et en aval du Pont de St Laurent de Vaux (propriété Lafaury). - Merloup : sur une portion d'1,5 km, secteur du Grand Passeloup (panneaux sur place). - Orgeolle : située entre la confluence avec la Brévenne et le pont du Boulevard du 19 Mars 1962.

Réserve de l'Île du Beurre

RIVIERE SAÔNE

aval de l'écluse).

AUTRES RESERVES

d'Amplepluis.

• depuis la jonction amont de la lône contournant l'île du Beurre

avec le Rhône jusqu'à la jonction aval de cette même lône avec le

• Réserve des ouvrages de Dracé : du PK 62,300 en amont du

• Réserve des ouvrages de Couzon : entre le PK 17,785 (100 mètres

en amont de l'écluse) et le PK 17,035 (100 mètres en aval de la tête

• Réserves de Guéreins-Genouilleux, Motio, Fareins, St Bernard,

Jassans-Riottier (zones d'aménagements écologiques) : se référer

Nizerand sur une portion de 500 mètres de la rivière située dans

Azergues : frayère de Marcilly et de Lucenay, voir panneaux sur place. Réserve temporaire de l'Azergues sur les parcours des AAPPMA de Anse, Chazay d'Azergues, Lozanne - L'Arbresle du

lundi 10 février 2025 au vendredi 07 mars 2025 inclus (sauf entre

l'étang de Civireux d'Azergues et l'ancien barrage des eaux du

- Turdine : de l'ancienne route de Violay RD14 (limite amont) au

pont de Bussières (limite aval) et en amont du barrage de Joux.

- Rize sur tout le ruisseau et sur le tronçon de berge situé du point d'alimentation jusqu'au pont du vélodrome et jusqu'au pont

barrage de Dracé au PK 61,950 en aval de ces ouvrages,

aux panneaux sur place ou voir Géopeche.

Rançonnet sur une portion située sur la commun

• La pratique de la pêche est interdite :

la traversée du village de Rivolet.

S.I.E.V.A (limite Civrieux/Lozanne).

- Charbonnières : propriété du Casino.

- Etang Guinet : commune de Feyzin.

Jusqu'au 31 décembre 2024 :

Voir arrêté préfectoral de mise en réserve temporaire de pêche



les cloches sur la commune de Cublize). - Le Rançonnet et ses affluents.

La Turdine et ses affluents en amont du barrage de Joux, le Boussuivre, le Vermare, le Haut Torranchin (en amont du pont du lieu dit Goutail à Saint-Forgeux). - Les ruisseaux et affluents de la Brévenne : le Buvet, le Conan, le Cosne, le Dorieu, le ruisseau de Lafay, l'Orgeole, le Rossand. Le Haut Yzeron (en amont de la passerelle des Barcels) et ses
Le Bassenon et ses affluents.

– Le Reins & ses affluents (de la source juqu'à la cascade au lieu dit 💮 – Le Haut Garon et ses affluents (à partir du village de Thurins, e amont du rond-point de la D311) - Le Nizerand (au-dessus du village de Rivolet). - Tous les ruisseaux en amont de la déchetterie de Monsols et tous les affluents de la Grosne occidentale, - Le Ry et ses affluents. - Sur tout le parcours des rivières suivantes

le Mézerin, Le Soanan, le Vavre.



Alpes De Haute-Provence, Alpes-Maritimes, Ariége, Aude, Aveyron, Bouches-Du-Rhône, Cantal, Charente, Charente-Maritime, Corrèze, Corse (Haute-Corse et Corse Du Sud), Creuse, Dordogne, Drome, Gard, Haute-Garonne, Gers, Gironde, Hérault, Isére, Landes, Loire, Haute-Loire, Lot, Lotet-Garonne, Puy-De-Dome, Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Rhône, Tarn, Tarn-et-Garonne Var, Vaucluse, Haute-Vienne et L'ile de La Réunion.

Ain, Allier, Calvados, Cher, Cotes D'armor, Cote D'Or, Eure, Eure et Loir, Essonne, Finistere, Ille et Vilaine, Indre, Indre et Loire, Loir-et-Cher, Loire Atlantique, Loiret, Maine et Loire, Manche, Mayenne, Morbihan, Nièvre, Orne, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Sarthe, Deux-Sevres, Vendée, Vienne, Paris (Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-De-Marne), Seine-et-Marne, Val D'Oise, Yonne, Yvelines et Territoire-De-

Aisne, Ardennes, Aube, Doubs, Marne, Haute-Marne, Meurtheet-Moselle, Meuse, Moselle, Nord, Oise, Pas-De-Calais, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Seine-Maritime, Somme et Vosges.



Les 12 fédérations de la Région Auvergne-Rhône-Alpes agissen en coordination au sein de l'ARPARA (Association Régionale des fédérations de Pêche de la Région Auvergne-Rhône-Alpes). Cette structure, qui représente plus de 300 000 pêcheurs, a pour objectif de mener ses actions en partenariat étroit avec le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, en particulier dans les domaines de la promotion du loisir pêche, du développement du Tourisme pêche et de la protection des milieux aquatiques au sein des 12 fédérations de la Région. arpara@peche-auvergne-rhonealpes.fr_Tél. 04 72 18 01 86. www.peche-auvergne-rhonealpes.fr

Réciprocité dans le département : 30 associations (AAPPMA)

Amplepuis, Ampuis-Tupin et Semons, Anse, Les Ardillats, Beaujeu, Belleville, Bessenay, Moyenne Azergues (Bois d'Oingt, Châtillon-Chessy), Chazay d'Azergues, Cours-la-Ville, Cublize-la Chapelle de Mardore, Le Garon, Givors, Liergues, Loire-sur-Rhône, Lozannel'Arbresle, Pontcharra sur Turdine, Rivolet-Denicé, Sainte-Foy l'Argentière, Saint-Georges de Reneins, Haut Sornin, Saint-Julien, Saint-Symphorien-sur-Coise. Saint-Symphorien-d'Ozon. Saint-Vincent-de-Reins, Tarare, Val de Grosne (Monsols-Saint-Christophe et Trades), Villefranche-sur-Saône, ALYVAL, Yzeron et affluents, qui vous offrent, en totale réciprocité, tous les cours d'eau ou plans d'eau de leurs territoires soit : 2524 km de cours d'eau de 1ère catégorie piscicole, 219 km de cours d'eau de 2ème catégorie piscicole, 1486 ha de plans

Chaque AAPPMA perçoit chaque année une aide financière : le fonds de réciprocité. Son mode de calcul a été défini en tenant compte du linéaire, de la superficie des plans d'eau, de la catégorie de rivière, de la qualité de l'eau, de l'effectif ponctué par un bonus (pour les petites sociétés) et du remboursement à hauteur de 50% des baux publics ou privés.

Réglementation (susceptible d'évoluer en cours d'année, se renseigner à la FDAAPPMA69)

Toute personne qui se livre à l'exercice de la pêche doit posséder une carte prouvant son adhésion et la cotisation à une AAPPMA. Le pêcheur en action a l'obligation de détenir avec lui sa carte de pêche signée et revêtue d'une photographie, de manière à la présenter à toute réquisition des agents chargés des contrôles. doit rester à proximité de ses lignes. hameçons par canne ou 3 mouches maximum

En 1ère catégorie piscicole, l'emploi de l'asticot, des « fifises » et de toutes autres larves de diptères est interdit. En 1ère et en 2ème catégorie, sur les cours d'eau et les plans d'eau, le nombre maximum de captures de salmonidés (truites, ombres, saumons de fontaine) est fixé à 6 par jour et par pêcheur - En 2ème catégorie, pendant la période de fermeture du brochet, l'emploi de poisson mort, vif ou artificiel ainsi que les leurres susceptibles de capturer ce poisson de manière non accidentelle, est interdit. Il est interdit d'employer comme vifs, toutes les écrevisses, les poissons pouvant créer des déséquilibres d'ordre biologiques (perche

soleil, poisson chat), ainsi que l'anguille, le black bass, la bouvière, le brochet, la lamproie de Planer, le pseudorasbora, le sandre, la truite fario, la truite arc-en-ciel, la vandoise, l'ombre commun. Sur les parcours no-kill, les poissons doivent obligatoirement être remis à l'eau immédiatement après leur capture. Le nombre maximum de canne par pêcheur est fixé à 1 en 1ère catégorie et jusqu'à 4 en 2ème catégorie. Sur les plans d'eau, 2 ou 4 suivant a superficie (voir tableau). Sur la Basse Azergues entre la confluence avec la Saône et la confluence avec la Brévènne limité à 2 cannes. - La pêche amateur ne peut s'exercer plus d'une demi-heure avant le lever du soleil ni plus d'une demi-heure après son coucher. Toutefois - Il est interdit de transporter vivantes les espèces susceptibles de provoquer des déséguilibres d'ordre biologiques (poisson chat, perche

la pêche de nuit de la carpe est autorisée sur des parcours définis au tableau « PECHE DE LA CARPE DE NUIT ». Carafe à vairons ≤ 2L autorisée en 2ème catégorie

Écrevisses : pêche à l'aide de 6 balances, maille 27 mm pour autochtones et 10 mm pour les américaines.

Nombre de captures autorisées par jour et par pêcheurs (par arrêté préfectoral) Salmonidés: 6 (cours d'eau et plans d'eau) Attention: Le nombre de carnassiers total cumulé parmi les espèces: brochet, sandre et black-bass autorisé par jour et par pêcheur de loisir et amateur aux engins, sur les cours d'eau et plans d'eau est fixé à 3, dont 1 brochet.

issons ou de laisser les individus qui contribuent à la régulation de l'espèce (silure).

d'Azole amont, de Chamalan, de Boistray, du lac des sapins, du

- Pour la carpe : sur les plans d'eau de Boistray, de Varagnat, du

- Pour toutes les espèces de carnassiers : sur les plans d'eau de

- Le petit plan d'eau en amont du Nizy pêche mouche uniquement

Noyer, de l'Argentière e tla Gravière de Belleville/Saône.

Clos du Crêt, du Nizy, de la Madone et de Combe Gibert

- Pour la tanche : sur le plan d'eau du Clos du Crêt et du Nizy.

Fenêtres de captures & mailles inversées En se basant sur des études publiées dans différents pays, et sur les règles de pêche mises en place localement qui en découlent, votre fédération départementale de pêche a décidé de mettre en place des fenêtres de captures et des mailles inversées. L'objectif de ces nouvelles régles est bien sûr de préserver certaines espèces, et plus spécifiquement les bons géniteurs que sont les grands















Varagnat et du Clos du Crêt.

Le lac du parc de la Tête d'or

Parcours No-kill Le poisson doit obligatoirement être remis à l'eau immédiatement après sa capture

Pour toutes les espèces : - Pour le black-bass : sur le Colombier (Anse), sur les plans d'eau

 Turdine : Entre le busage près des court de tennis et le busage près des terrains de football, sur une distance d'environ 350m, sur

la commune de Tarare. - Coise : du pont du Machizaud au pont de la Bruyère. Bassenon & affluents.

Seule la pêche à la mouche est autorisée, à l'aide d'hameçon sans ardillon sur l'Azergues : entre l'étang de Civrieux d'Azergues et l'ancien barrage des eaux du S.I.E.V.A (limite Civrieux et Lozanne). - à Chamelet entre le pont-route de Dième (limite aval) et le pont sans tuer remise à l'eau obligatoire et sans ardillon à l'exception de SNCF (limite amont).

Les Clubs de Pêche Spécialisés Vous avez besoin d'aide pour pratiquer la pêche ? Vous souhaitez partager votre passion ? Vous souhaitez approfondir vos onnaissances et votre technique ? Rapprochez-vous du club de pêche qui correspond à votre besoin et bénéficiez du cadre

07 81 59 35 54

Yannick GAYNON

06 10 09 19 26

Richard DUPRÉ

06 15 53 22 11

Claude CLAVEL

06 11 04 04 84

Claude MEREU

06 11 77 44 90

Jean GATIGNOL

06 70 56 78 92

Alain LAGARDE

06 84 39 40 22

Charles CIAMBERLANO

Salle des association

Boulevard des écoles

à Saint Vincent de Reins

Dernier dimanche de novemb

Dernier dimanche de janvier

à 9h30

1er dimanche de février

à 10h salle de la Mairie à

Monsols

Dimanche 9 février 2025

au siège de l'AAPPMA

Vendredi 17 janvier 2025

à 18h30

Salle de la Croix de Pars (vers la

piscine) - 20 chemin du Stade

Vaugneray

Samedi 29 mars 2025

à Anse

<u>Informations</u>

Saint-Vincent de Reins

"Haut Reins"

Savigny

Amicale des pêcheurs

de la Haute Turdine

www.tararepeche.com

Val de Grosne (Monsols

Villefranche-sur-Saône

Les amis de la pêche

Yzeron et ses affluents

FDAAPPMA 69

() (i)

Les Guides de Pêche

convivial des clubs pour apprendre à votre rythme!

Saint-Christophe et Trades



Plan d'eau des Filatures (2ème cat.)

Trésoncle (10 km), Penon (4 km)

Turdine (7km), Perroquet (4km),

Plan d'eau de Joux (12ha, 2ème catégorie), pêche depuis une

embarcation payante et réglementée.

Grosne-Occidentale 1ère catégorie

Plan d'eau de Trades 2ème catégorie

Saône du PK 37 au PK 44

Plan d'eau de Bordelan (10 ha)

Yzeron et ses affluents

Plan d'eau touristique du Ronzey (cotisation supplémentaire pou

la carte journalière et la carte annuelle)

Ensemble du département

Lots de pêche sur le Rhône

Boussuivre (7km) Vermare (3km)



SAINT-VINCENT-

DE-REINS

ANCY

TARARE

MONSOLS

VILLEFRANCHE-

SUR-SAÔNE

BEAUREGARD

YZERON

CUBLIZE

Lac des sapins

LA TOUR-DE-SALVAGN'

MEYZIEU

DE SILURES : STOP ! les populations!! www.peche69.fr

AAPPMA du Haut Reins - www.cartedepeche.fr

Le Relais du Trésoncle - Le Bourg - 04 74 64 28 26

Tabac-Presse-Loto-PMU - 1 place de la république - 04 74 63 28 23

AAPPMA Tarare - www.cartedepeche.fr

AAPPMA Val de Grosne (Monsols) - www.cartedepeche.fr

Danielle LARGE - 264 chemin du Frétay - 06 16 82 60 04

DECATLHON 1840 - Route de Frans - 04 69 47 28 20

AAPPMA Villefranche sur Saône - www.cartedepeche.f

Le Pitchoune - 238 rue Hector Berlioz - 04 37 55 40 59

AAPPMA Yzeron et affluents - www.cartedepeche.fr

Communauté de Communes de l'Ouest Rhôdanien (CCOR) - 04 74 89 58 28

FDAAPPMA69 - 1 allée du Levant - 04 72 18 01 80

ADAPEF - 303 avenue de Verdin - 06 80 73 17 54

Infraction punie de 3750€ d'amende (Article I.228-5 du Code rural et de la pêche (et odeur!) désastreus yée au grand public. Inutile contreproductif pour limite

ABANDON DE CADAVRES

